



Formation au DE – JEPS, spécialité perfectionnement sportif, mention basket-ball

Session 2015-2016

Epreuves de sélection

► Le contexte

L'OF décide que l'étude des dossiers constitue une première épreuve de la sélection, en formant une « commission de sélection » chargées de hiérarchiser les profils. Libre de définir ses propres critères de sélection des candidats après la vérification des exigences préalables, l'OF propose d'autres épreuves de sélection dont le seul but est d'assurer une formation de qualité à chacun des candidats sélectionnés. Les objectifs des tests de sélection consistent à :

- obtenir la meilleure adéquation entre le nombre de stagiaires potentiels et les ressources et/ou capacités de l'organisme (encadrement, conditions matérielles...);
- sélectionner les candidats à profils, à savoir ceux qui présentent des capacités nécessaires à l'exercice du métier d'entraîneur ;
- d'apprécier les connaissances générales et les connaissances spécifiques des candidats relatives au basket-ball et à son contexte ;
- de vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser l'activité et à s'exprimer à l'oral et à l'écrit ;
- de vérifier la motivation des candidats et leurs implications dans le milieu professionnel ou associatif et surtout la faisabilité du projet personnel et professionnel ;

L'OF propose la composition de jury au président, qui est constitué de binômes composés de spécialistes du basket-ball, titulaires de l'un des diplômes ou statut suivants :

- brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré ou 2^{ème} degré ;
- diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- conseiller technique sportif.

► Les épreuves

La sélection se fera en deux temps.

I/ Epreuve d'admissibilité : épreuve de pratique pédagogique

Cette épreuve sera organisée pour tout candidat n'étant pas titulaire du ou des diplômes suivants : CQP ou BE1 basket-ball. Tout candidat titulaire d'un de ces deux diplômes sera dispensé du passage de cette épreuve, et donc automatiquement admis à passer la deuxième partie des épreuves d'admission.

Il faudra obtenir une note supérieure ou égale à 3 sur 5 pour pouvoir se présenter aux épreuves d'admission.

Le candidat qui obtiendra une note inférieure à 3 sur 5 sera éliminé.

- Description : tirage au sort d'un sujet qui décrit une organisation collective offensive ou défensive en basket-ball. Le candidat doit mettre en place cette organisation sur le terrain à l'aide de joueurs « cobayes ».
- Durée :
 - préparation de l'exposé : 15 minutes
 - mise en place de la situation devant un jury : 20 minutes
 - entretien avec le jury : 20 minutes.

II/ Epreuves d'admission

A/ Epreuve écrite

- Description : Sur un sujet concernant le basket-ball, proposé par l'organisme de formation, le candidat doit rédiger un écrit, qui mette en valeur sa culture disciplinaire et dans lequel il expose ses options pédagogiques, ainsi que sa « philosophie » d'entraîneur sur le thème.
- Durée : 90 minutes
- Compétences recherchées : capacité à construire un écrit de manière structurée ; capacité à formaliser sa culture et sa philosophie d'entraîneur en basket-ball.

B/ Epreuve orale

- Description : le candidat expose son projet personnel et/ou professionnel au moyen de supports informatiques (PowerPoint, vidéo, etc.), puis le jury s'entretient avec lui sous forme de questions-réponses.
- Durée : 10 minutes d'exposé et 30 minutes maximum d'entretien
- Compétences recherchées :
 - capacité à s'exprimer à l'oral pour présenter un projet personnel et/ou professionnel
 - capacité à se projeter et à mesurer le travail à accomplir
 - capacité à justifier ses choix et la faisabilité du projet personnel et/ou professionnel
 - capacité à comprendre et à répondre clairement à des questions